

	
Délibération n° 19	Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2022
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.3 – Emprunt
<p>Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 10/10/2022</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 20/10/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marine NEMPONT</p> <p>Objet : Régularisation de la souscription d'un emprunt auprès de la caisse d'épargne</p>	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, adjoint	
Synthèse de la délibération :	Budget Principal de la Ville – Emprunt de 3 000 000 euros auprès Caisse Epargne pour le financement des opérations d'investissements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du 6 Avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 du Budget Principal de la Ville d'Étaples-sur-mer ;

Vu l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 4 octobre 2022,

Considérant que, suite à la démission du Maire, Monsieur Philippe FAIT, le 19 juillet 2022, l'élection de Monsieur Franck TINDILLER, en qualité de Maire, le 1er août 2022, ne permettait pas de se prévaloir de la délibération n°13 du Conseil municipal en date du 1er juillet 2022 donnant délégation, par le Conseil municipal, au Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget pour réaliser tout investissement et dans la limite d'un montant annuel de 3 millions d'euros;

Considérant qu'il appartient ainsi au Conseil municipal de régulariser la souscription de l'emprunt convenu avec la Caisse d'Epargne en stricte référence de la délibération n°5 du 06 avril 2022 approuvant le budget primitif de la Ville d'Etaples-sur-Mer.

Considérant les travaux et réalisations en cours, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 3 000 000 euros pour les besoins de financement de différentes opérations d'investissement, telles que notamment :

- Espaces Plurivalents
- Voirie Général Leclerc + rue Hérambault + rue du port
- Aménagements espaces publics
- Rénovation énergétique de la mairie
- Pumptrack
- Giratoire pont rose
- Acquisition Corderie (solde)
- Matériels informatiques et de mobiliers scolaires

Considérant la consultation lancée en date du 16 juin auprès d'établissements bancaires avec pour date de remise des offres le 19/07/2022.

Considérant le cahier des charges composé de 2 lots distincts avec :
lot 1 : budget ville – emprunt 3 000 000 euros et lot 2 : Budget ccas 1 200 000 euros / 1500 000 euros.

Considérant que seuls 4 organismes ont remis des offres, à savoir la banque postale ; ARKEA ; Caisse Epargne ; Société Générale.

Compte tenu des résultats de notre première analyse, il a été demandé aux seules Caisse d'Epargne et la Banque Postale d'affiner leurs offres.

Considérant l'analyse des offres, les conditions financières proposées par la Caisse d'Epargne ont été retenues à savoir une combinaison Taux fixe/ multiphase.

Il est donc proposé les conditions suivantes :

Emprunt de 3 000 000 euros sur 20 ans avec un taux fixe de 0.80 % les 5 premières années puis 15 ans indexés sur livret A + 025 %.

Amortissement constant et périodicité de remboursement par trimestre. Les frais de commission d'engagement sont fixés à 0.07 % et seront déduits du premier déblocage ;

La mobilisation des fonds est possible sur 1 an et les pénalités de remboursement anticipés sont de 3 % du capital restant dû.

Un changement d'indexation à l'issue des 5 premières années pourra ainsi être engagé si le marché financier est plus favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 3 000 000 euros.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des actes obligatoires liés à la réalisation de l'emprunt.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 3 abstentions.

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



